

COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2025

Proposition d'ordre du jour

Approbation du PV de séance du vendredi 31 janvier 2025

Projet de délibérations soumises au vote :

- 2025-05 : Approbation du compte de gestion 2024
- 2025-06 : Approbation du compte administratif 2024
- 2025-07 : Affectation définitive des résultats 2024
- 2025-08 : Décision modificative n°1 du Budget primitif 2025
- 2025-09 : Programme partenarial d'études 2025 SMT/A2 - EPURES
- 2025-10 : Programme partenarial d'études 2025 SMT/A2 - URBALYON

Points d'information :

- ❶ Présentation des dernières études 2024 du SMT en lien avec les SERM : les intermodalités en gares au regard de leur contexte urbain
- ❷ Conclusion des Comités de pilotage des protocoles SMT/APRR sur les corridors autoroutiers A43 et A42-A46
- ❸ Point d'avancement T-libr occasionnel et Géo-centre de ressources mobilités multitud'5

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-05	Approbation du compte de gestion 2024
-------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		à Thierry Korachs
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine Collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent Jandot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	de Nathieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 12

Secrétaire élu : Valérie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-05 : Approbation du compte de gestion 2024

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que le compte de gestion 2024 qui vous est soumis a été préparé par Monsieur le Comptable public de la Trésorerie Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Considérant que ce compte de gestion comprend le budget primitif du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Qu'après examen, il a été vérifié que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il est conforme au compte administratif 2024.

Le compte de gestion est disponible en consultation au sein des services du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

De plus, un exemplaire est tenu à disposition pour consultation lors du présent conseil.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 15 **Pour :** 15 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Voix exprimées : 15

Le Comité syndical,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion 2024 joint en annexe

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Xavier Odo

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (le cas échéant) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Reçu le 03 AVR. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE



syndicat des mobilités des territoires

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-06	Approbation du compte administratif 2024
------------	--

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence du 1^{er} Vice-Président Jean-Charles KOHLHAAS.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		à Thierry Kovacs
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X			
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine Collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent Jandot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	de Matthieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 13

Secrétaire élu : Valérie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-06 : Approbation du Compte Administratif 2024

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération n°2025-05 au Comité Syndical du 21 mars 2025 relative au compte de gestion 2024 du SMT,

CONSIDERANT que ce budget fait apparaître les résultats suivants :

I – Les résultats budgétaires de l'exercice 2024

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	842 740,76	54 922,97
<i>Dépenses</i>	-928 266,13	-12 202,08
<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	-85 525,37	42 720,89
<i>Report résultat antérieur 2023</i>	123 695,04	74 309,63
RESULTAT DE CLOTURE (Avec résultat antérieur)	38 169,67	117 030,52

II – L'exécution du budget 2024 :

L'exercice 2024 : le budget a été voté le 28 mars 2024 pour un montant de 1 039 877 euros en dépense de fonctionnement et de 129 300 en investissement.

Pour la section de fonctionnement :

1- Les recettes de fonctionnement :

Pour l'année 2024, elles sont de 842 740,76€ et s'appuient sur :

- Les contributions des membres à hauteur de 621 132 €, et la contribution complémentaire de la Région à hauteur de 62 000€

Membres du Syndicat mixte des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise	Montant contributions 2024
Participation Région Auvergne-Rhône-Alpes	194 069 €
Participation SYTRAL MOBILITES	187 223 €
Participation Saint-Etienne Métropole	99 867 €
Participation Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	47 444 €
Participation Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération	46 529 €

Participation Communauté de communes de Miribel et Plateau	23 000 €
Participation Communauté de communes de la Côtière à Montluel	23 000 €
Participation complémentaire de la Région AURA pour la mise en œuvre de la feuille de route sur les bassins de mobilité	62 000 €

- Les subventions des partenaires du projet d'expérimentation des aires de covoiturage de 89 950€ (contre 89 650€ budgétisés)

Partenaires	Montant subventions 2024
Subvention expérimentation covoiturage Communauté de communes de Miribel et Plateau	7 000 €
Subvention expérimentation covoiturage Communauté de communes de la Côtière à Montluel	8 540 €
Subvention expérimentation covoiturage Saint-Etienne Métropole	7 000 €
Subvention expérimentation covoiturage Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	13 070 €
Subvention expérimentation covoiturage Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération	7 140 €
Subvention expérimentation covoiturage Métropole de Lyon	27 300 €
Subvention expérimentation covoiturage Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle	5 600 €
Subvention expérimentation covoiturage Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	14 000 €

- Les subvention Fonds vert de l'Etat sur le projet d'expérimentation des aires de covoiturage de 40 500 euros
- L'atténuation de charges de l'ordre de 3 998,72 euros contre 2 900 euros budgétés et les résultats exceptionnels de 25 160,04€ suite à une erreur administrative (double facturation du prestataire).

Il était attendu un acompte FEDER pour le projet multitudes 4 de 100 000 euros, qui n'a pu être perçu en raison des délais d'instruction du dossier et d'analyse des pièces transmises.

S'ajoute le report du résultat 2023 de 125 695,04€.

2- Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 928 266,13€ et se répartissent en 3 grands postes principaux :

- **Les frais de fonctionnement 2024** pour la gestion courante du Syndicat et le pilotage des projets portés par le SMT AML qui s'élèvent à 446 858,12€ et se partagent de la manière suivante :

- 384 566,65 euros de frais relatifs aux ressources humaines (contre 397 532 budgétés). Ces frais se composent des frais liés aux recrutements directs, aux mises à disposition (par la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Etienne métropole contre remboursement), d'intérim et de renfort par le centre de gestion du Rhône. Les postes concernés sont : poste de direction (temps partiel), 3 chefs de projet, 1 chargée d'administration financière (y compris son remplacement puis renfort suite

aux congés de maternité puis départ), 1 assistante, 1 géomaticien (temps partiel), 1 stagiaire communication (6 mois) et l'appui juridique et financier des services de Saint-Etienne Métropole.

La différence entre le réalisé et le budgété est notamment due au départ de la chargée d'administration générale fin août 2024, qui n'a pu être remplacée, si ce n'est par un renfort du CDG 69.

- 62 291,47€ de charges à caractère général (contre 69 200 budgétés) comprenant les frais d'entretien, de charges et d'assurances liées aux locaux (par ailleurs mis à disposition par la Métropole de Lyon et partagés avec La Foncière solidaire dans un objectif d'optimisation desdits frais), les coûts de fonctionnement de la structure (services informatiques, d'impression, d'affranchissement, de télécommunication, d'équipements et de fournitures administratives), les honoraires, la communication institutionnelle (site internet), les frais de déplacement et de réception (à titre principal pour l'organisation des instances) et les cotisations diverses (aux 2 agences d'urbanisme, au GART et au pôle de compétitivité CARA dans le cadre de l'événement VELI).

Des économies ont pu être réalisées grâce à des modifications de contrats avec certains fournisseurs (maintenance informatique, courrier et fibre/réseau) et un suivi rigoureux des dépenses.

- **Les dépenses directes liées à la mise en œuvre du plan d'actions** pour un montant global de 426 485,04€ (contre 518 145€ budgétés), avec en particulier :

- **multitud'4 et la préparation du Géo-centre de ressource multitud'5** : les montants sont quasi conformes aux prévisions, soit de 161 862,74 euros (contre 194 000 euros budgétés).

- **T-libr** : l'exécution est de 23 826,80 euros (inférieure au budget 2024 prévu à 29 800 euros), en raison principalement du report en 2025 des travaux d'étude sur le titre occasionnel T-libr.

- **Intermodalités en gare**, pour un montant de dépenses de 60 275,82 euros (contre 76 000 euros budgétés), incluant la préparation des contenus (diagnostic et enjeux réactualisés) des réunions de bassins de mobilité, la finalisation des études P+R sur le territoire de l'Ain en 2024, la nouvelle production et impression du cahier 2024 de gares et des cahiers 2024 de bassin, la préparation des réunions de bassin de mobilités sous le pilotage de la Région. Ces travaux de cartographie intermodalité ont été réalisés en partie en interne avec l'appui du géomaticien. Est compris sous forme d'avenant aux conventions avec les agences d'urbanisme, l'appui de production/adaptation de cartes sur le périmètre de chaque bassin de mobilités pour un montant exceptionnel de 24 000 euros.

- **mobilités actives, partagées et innovantes** : l'exécution est de 107 794,68 euros (contre 146 000 euros budgétés). Le budget concerne à titre principal l'expérimentation de suivi d'usage des aires de covoiturage avec une maîtrise des coûts d'étude (appui du cabinet Alyce) et de production des supports de communication réalisés en interne pour l'enquête qualitative en ligne. S'ajoute pour cette thématique la production du dossier SMT 2024 sur les services de covoiturage et la journée dédiée aux Véhicules intermédiaires et légers, qui a bénéficié d'un accueil à titre gracieux dans les salles de la ville de Chuzelles.

- **Système RER-SERM à l'échelle de l'AML** : les productions cartographiques 2024 ont été en grande partie internalisées ou réalisées avec l'appui des agences d'urbanisme dans le cadre du programme A2. L'enveloppe prévue de 5 000 euros n'a pas été consommée.

La contribution des **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne** est à la hauteur de l'engagement, soit 72 725 euros, contre 72 345 euros.

3- La dotation aux amortissements

Elle est liée au référentiel de données et achat de matériels est de 54 922,97 € pour un budget de 55 000€.

Pour la section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement comprennent les amortissements à hauteur de 54 922,97 euros.

S'ajoute le report de résultat d'investissement de 2023 de 74 309,63 euros.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 12 202,08€ correspondant à l'achat de matériels de bureau et informatique.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Voix exprimées : 15

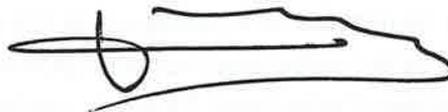
Le Comité syndical,

DELIBERE

- Approuve le compte administratif 2024 joint en annexe ;
- Autorise le Président de séance à signer le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Charles KOHLHAAS



Le 2^{er} Vice-Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Reçu le 03 AVR. 2025



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

syndicat des mobilités des territoires

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-07	Affectation définitive des résultats 2024
-------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		à Thierry Kovacs
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine Collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent Nanot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	de Matthieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 13

Secrétaire élu : Valérie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-07 : Affectation définitive des résultats 2024

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération n°2025-05 du 21 mars 2025 relative au compte de gestion 2024 du SMT,

VU la délibération n°2025-06 du 21 mars 2025 relative au compte administratif 2024 du SMT,

Considérant que l'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice.

Qu'elle a pour objectifs de récapituler les résultats section par section, de positionner les affectations de résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N + 1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

Le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

Le comité syndical affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais il doit respecter la priorité suivante :

- Apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris ;
- Pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le résultat de clôture 2024 :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exécution section de fonctionnement 2024	- 85 525,37€
Report résultat antérieur 2023	<u>123 695,04€</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	38 169,67€

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Résultat de l'exécution section d'investissement 2024	42 720,89€
Report résultat antérieur	<u>74 309,63€</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement	117 030,52€

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Aussi, il est proposé d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Reporte à la section de fonctionnement la somme de **38 169,67€ (article 002)**
- Reporte à la section d'investissement la somme de **117 030,52 € (article 001)**

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 16 **Pour :** 16

Contre : 0

Abstention : 0

Voix exprimées : 16

Le Comité syndical,

DELIBERE

- **Reporte** à la section de fonctionnement la somme de 38 169,67 € (article 002)
- **Reporte** à la section d'investissement la somme de 117 030,52 € (article 001)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Xavier Odo

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Reçu le 03 AVR. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE



SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-08	Décision modificative n°1 du budget 2025
-------------------	---

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		de Thierry Kovacs
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine Collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent Nonot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	de Matthieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 13

Secrétaire élu : Valérie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-08 - Décision modificative n°1 du Budget 2025

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération n°2025-04 du 31 janvier 2025 relative au Budget 2025 du SMT,

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif, seul était disponible un compte administratif provisoire ;

CONSIDERANT que l'édition définitive du compte administratif et du compte de gestion a fait apparaître un résultat définitif de l'exécution du budget 2024 de +10 652,15€ par rapport au résultat provisoire dans la section recettes de fonctionnement ;

Chapitre	Article	Destination	BP 2024 - Résultats provisoires	Ecart	Budget 2025 BP + DM 1
002	002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (R 002)	27 517,52	+10 652,15	38 169,67

CONSIDERANT que sur le plan juridique il est nécessaire de modifier le BP 2025 afin d'y faire figurer le résultat définitif de l'exécution du budget 2024 ;

Il est proposé le vote de la décision modificative n°1 du budget 2025 visant à réajuster le budget 2025 approuvé par délibération lors du Comité syndical du 31 janvier

DM n°1	Destination	Chapitre	Article
-147,85	FRAIS DE STRUCTURE	Chap 12	6411
+ 9 800	T-libr	Chap 11	617
+ 1 000	SUBV AGENCES D'URBANISME	Chap 65	6574

Vu le dit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 16 **Pour :** 11

Contre : 0

Abstention : 5

Voix exprimées : 16

Le Comité syndical,

DELIBERE

- **Approuve la décision modificative n°1 au budget 2025 telle que présentée ci-dessus et son annexe joint**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Xavier Odo

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (le cas échéant) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-09	Programme partenariale d'études 2025 SMT/A2 - EPURES
------------	--

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		à Thierry KOVACS
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean-Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent monot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	à Matthieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 14

Secrétaire élu : Valérie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-09 : Programme partenarial d'études 2025 SMT/A2 - Epures

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-12 du 11 mars 2021 relative à l'adoption de la convention pluriannuelle entre le SMT AML et EPURES,

Cette convention a pour objectif de :

- Partager la connaissance de la mobilité et de ses interfaces avec les thématiques économiques, urbanistiques ; prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux, des innovations et des évolutions institutionnelles : développement et mise à jour de connaissances partagées, basées sur des outils, bases de données, systèmes d'information géographique en rapport avec les compétences du Syndicat ;
- Contribuer à la réalisation de projets visant à faciliter les déplacements des personnes au sein du territoire de projets du SMT.
- Bénéficier des missions d'études mutualisées avec l'ensemble des partenaires des deux agences en vue de mutualiser les moyens et outils, tant en ce qui concerne les représentations de l'espace métropolitain, que sur les processus collaboratifs ou sur les outils et bases de données ; contribuer à l'animation de la coopération à différentes échelles (séminaires, publications, synthèses...).

Les principes et les modalités de ce travail partenarial entre le SMTAML et l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise EPURES s'inscrivent dans cette convention cadre et la charte partenariale associée délibérée en comité syndical du 11 mars 2021. Ils font l'objet d'un avenant annuel qui précise le montant de la subvention, conformément aux axes de travail mentionnés dans l'article 1 de la Convention cadre.

Compte tenu de la satisfaction du travail partenarial, il vous est proposé l'avenant annuel n°5 à la convention correspondant au programme d'études 2025 avec l'agence d'urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES ».

Ainsi, le programme 2025 s'organise autour de trois axes :

- 1- Partage des ressources et analyses concernant les problématiques de mobilité dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (WebSIG du SMT AML)
- 2- Développement de la tarification multimodale zonale T-libr : appui tableau de bord annuel et plans de réseaux des mobilités métropolitaines (tracé)
- 3- Connaissance de la mobilité d'échelle métropolitaine en capitalisant sur les des données clefs disponibles, enquêtes...

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Voix exprimées : 17

Le Comité syndical,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le programme d'études et l'avenant financier n°5 à conclure avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer l'avenant financier avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise « EPURES » d'un montant de 14 520€ auquel s'ajoute la cotisation 2025 de 5 500€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Xavier Odo

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (le cas échéant) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Reçu le 03 AVR. 2025

SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 21 mars 2025

N° 2025-10	Programme partenariale d'études 2025 SMT/A2 - URBALYON
-------------------	---

L'an deux mille vingt-cinq le 21 mars à 12h00, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 13 mars 2025, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Xavier ODO, Président.

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	NICOLE-WILLIAMS	Patrick	T		X		à Thierry Kovacs
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	MARGIER	Patrick	S		X		
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	BLACHERE	Sophie	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	VUILLEMARD	Julien	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	GEOURJON	Christophe	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	PFEFFER	Renaud	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X		X	de Patrick Nicole Williams
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	SERRANO	Katia	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	LUCAS	Karine	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	STARON	Catherine	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	MICHEL	Cécile	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	LONGEON	Olivier	S		X		
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur	ODO	Xavier	T	X		X	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Madame	PEIGNE	Claire	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Madame	FAYOLLE	Sylvie	T		X		

Collectivité ou EPCI d'origine	Civilité	NOM	Prénom	Titulaire (T) Suppléant (S)	Présent(e)	Excusé(e)	Vote	POUVOIR
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BONY	Vincent	T	X		X	
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	BOUCHET	Patrick	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	JULIEN	Christian	S		X		
Saint-Etienne Métropole	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	KOHLHAAS	Jean-Charles	T	X		X	de Blandine Collin
SYTRAL Mobilités	Monsieur	BAGNON	Fabien	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	COLLIN	Blandine	T		X		à Jean Charles Kohlhaas
SYTRAL Mobilités	Madame	VESSILLER	Béatrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VIEIRA	Matthieu	T		X		à Vincent Nonot
SYTRAL Mobilités	Madame	BURRICAND	Marie-Christine	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	MONOT	Vincent	T	X		X	à Nathieu Vieira
SYTRAL Mobilités	Madame	PERCET	Joëlle	S		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHAMBE	Régis	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	VERCHERE	Patrice	S		X		
SYTRAL Mobilités	Madame	CHAVEROT	Virginie	T		X		
SYTRAL Mobilités	Monsieur	CHONE	Jean-Philippe	S	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	BOUVIER	Christophe	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	DELEIGUE	Marc	S		X		
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	HYVERNAT	Nicolas	T	X		X	
Vienne Condrieu Agglomération	Monsieur	LUCIANO	Jean-Claude	S		X		
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	POMMAZ	Valérie	T	X		X	
Communauté de communes de Miribel du Plateau	Madame	TERRIER	Caroline	S		X		
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	BELAIR	Philippe	T	X		X	
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Monsieur	FAVROT	Jean-Philippe	S		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 22

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 14

Secrétaire élu : Valerie POMMAZ

DELIBERATION N°2025-10 : Programme partenariale d'études 2025 SMT/A2 – URBALYON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-03 du 16 février 2024 relative à l'adoption de la convention pluriannuelle 2024-26 entre le SMT AML et URbalyon.

Le partenariat 2024-2026 avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a pour objectif d'accompagner le SMT AML, dans différentes missions :

- Partager la connaissance de la mobilité et de ses interfaces avec les thématiques économiques, urbanistiques ; prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux, des innovations et des évolutions institutionnelles : développement et mise à jour de connaissances partagées, basées sur des outils, bases de données, systèmes d'information géographique en rapport avec les compétences du Syndicat ;
- Contribuer à la réaliser des projets pour faciliter les déplacements des personnes au sein du territoire de projets du SMT ;
- Bénéficier des missions d'études avec l'ensemble des partenaires des deux agences pour mutualiser les moyens et outils, tant en ce qui concerne les représentations de l'espace métropolitain, que sur les processus collaboratifs ou sur les bases de données ; contribuer à l'animation de la coopération à différentes échelles (séminaires, publications, synthèses...).

Les principes et les modalités de travail de ce travail partenarial entre le Syndicat et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « Urbalyon » font l'objet d'un avenant annuel à la convention cadre qui précise le montant de la subvention.

Ainsi, le programme 2025 s'organise autour de trois axes :

- 1- Partage des ressources et analyses concernant les problématiques de mobilité dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (WebSIG du SMT AML)
- 2- Développement de la tarification multimodale zonale T-libr : appui tableau de bord annuel et plans de réseaux des mobilités métropolitaines (tracé)
- 3- Connaissance de la mobilité d'échelle métropolitaine en capitalisant sur les des données clefs disponibles, enquêtes...

L'avenant financier annuel à la convention-cadre 2024-2026 destiné à la mise en œuvre de ce programme de travail 2025 représente un montant de 6 400 €, avec une cotisation pour 2025 de 5 000 €, soit un total de 11 400€.

Vu ledit dossier,

Vu le résultat du scrutin :

Voix totales : 17 Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Voix exprimées : 17

Le Comité syndical,

DELIBERE

ARTICLE 1er :

APPROUVE l'avenant financier annuel n°3 à conclure avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (« Urbalyon ») annexés à la présente délibération,

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer l'avenant financier annuel n°3 avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise « UrbaLyon » ;

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président à engager la subvention au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour 2025 pour un montant de 6 400€ et la cotisation 2025 de 5 000€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Kavier Odo

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après,

- publication du :
- notification du (le cas échéant) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :